

# Assistance syndicale commune à la main-d'œuvre transfrontalière

Autor(en): **Hensel, Thomas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **86 (1994)**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386477>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cats. Aujourd'hui, celle-ci comprend les régions et syndicats suivants:

<b>Italie</b>	Lombardie	CGIL CISL UIL
	Trentin	CGIL CISL UIL
	Tyrol du Sud	CGIL/AGB CISL/SGB UIL/SGK
<b>Allemagne</b>	Bavière	DGB DAG
	Bade-Wurtemberg	DGB DAG
<b>Autriche</b>	Salzbourg	OeGB
	Tyrol	OeGB
	Vorarlberg	OeGB
<b>Suisse</b>	Grisons	USG

Source: *Zukunft gestalten – 8 Jahre ARGE-ALP der Gewerkschaften* (Façonner le futur – 8 ans de Communauté de travail alpine des syndicats).

## Assistance syndicale commune à la main-d'œuvre transfrontalière

*Thomas Hensel\**

Il ne suffit pas d'élaborer de grandes théories sur la nécessité de faire «reverdir les déserts syndicaux». Là, dans les âpres montagnes des Grisons, où la verdure se pare de fruits rouges, il faut une assistance personnelle intense au-delà des limites qui séparent les divers syndicats.

### I. Assistance transfrontalière

Le respect des contrats de travail laisse souvent à désirer dans les régions frontalières. Cela provient, entre autres, du fait que les travailleuses et travailleurs frontaliers se trouvent comme entre deux chaises et ne se syndiquent ni à leur domicile en Italie, ni à leur lieu de travail dans les vallées limitrophes des Grisons. Les problèmes de conditions de travail et de prestations sociales, de même que l'accentuation de la coopération transnationale des syndicats, ont conduit les organisations syndicales suisses et italiennes à entreprendre des démarches en commun.

En 1991 et 1992, le Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB) et la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) ont conclu un accord transfrontalier avec les syndicats de l'All-

\* Secrétaire de l'Union syndicale des Grisons

gemeiner Gewerkschaftsbundes (AGB) et de la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) des régions du Tyrol du Sud et de la Valtelline. Ainsi les travailleurs et travailleuses frontaliers italiens et les saisonniers de ces régions recevront une assistance plus efficace.

L'accord mentionne la double appartenance syndicale. Sans avoir à payer deux cotisations, les salarié(e)s déjà membres des syndicats italiens contractants, qui s'affilient au SIB ou à la FCTA, seront assistés de manière plus étendue, pour une année. En outre, dans le domaine frontalier, le SIB ou la FCTA organiseront à tour de rôle des entrevues et des séances d'information.

On négocie actuellement l'extension de cet accord au Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH), ainsi qu'à la région du Tyrol.

## ■ II. Assistance dans le canton

Avec ses nombreuses vallées, le canton des Grisons est le plus vaste de Suisse. L'assistance des organisations aux membres entraîne, par conséquent, d'énormes dépenses de temps et d'argent que seule une coopération entre fédérations syndicales permet de maîtriser de manière satisfaisante.

Les bons résultats de ces échanges et la confiance mutuelle qui s'est ainsi instaurée, ont permis d'élargir la répartition géographique des permanences d'information grâce à l'inclusion de la FTMH et du Syndicat de suisse des services publics (SSP). Aujourd'hui, il y en a à Ilanz, Samedan, Pfunds (A), Taufers (I), Chiavenna (I) et Grosio/Tirano (I). On envisage ac-

tuellement une extension au Prättigau et au Rheintal saint-gallois.

## ■ III. Questions pratiques

L'assistance réciproque et commune nécessite des échanges de vue ouverts entre les syndicats concernés. Le SIB, la FTMH, la FCTA et le SSP sont les seules fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) à avoir un secrétariat aux Grisons. Elles rencontrent l'Union syndicale des Grisons une fois par mois, à tour de rôle, dans l'un de ces secrétariats. Elles discutent, lors de ces séances, de projets communs, des derniers événements survenus dans les fédérations et de questions d'actualité.

C'est ainsi qu'est née, par exemple, la «déclaration d'adhésion commune». Grâce à cette formule, chacune et chacun peut désormais entrer ou être admis dans le syndicat de sa branche, ce qui simplifie l'organisation et l'administration des conseils et manifestations.

Toutefois, le plus important est que c'est là le signe, l'expression d'un mouvement syndical fort et solidaire.

Source: Stefan Schmutz, *Gewerkschaftliche Zusammenarbeit in Graubünden*, (Collaboration syndicale dans les Grisons), SIB, Grisons.